

alors confiné dans une étude d'avoué pour s'aguerrir dans la chicane, et il a fait des copies de pièces et des requêtes pendant quatre ou cinq ans, moyennant cinq cents francs d'appointemens. Le besoin de conquérir une position s'étant fait sentir à lui chaque jour davantage, il a marchandé plusieurs études, et leur prix exorbitant l'a éffrayé. Enfin il s'est rebattu sur une charge d'huissier dont le patron, forcé de vendre précipitamment, par suite de quelques *exploits* trop fameux, a dû lui accorder du temps pour le paiement faute d'avoir celui de chercher un acquéreur mieux foncé.

A peine installé, l'huissier veut mettre à profit la dose de grâce personnelle et d'amabilité que la nature lui a départie ; il se fait habiller par Humann et coiffer par Mme Gibus, cultive les bottes vernies, étudie la théorie de la cravate et s'exerce à jouer du lorgnon. Lorsqu'il est aussi bien dressé au dandyisme qu'un huissier peut l'être, il se fait présenter dans quelques salons sous le pseudonyme de juriconsulte et se met simultanément en quête de vieilles clientes et de jeunes filles à marier.

Dans une soirée, l'huissier parle musique, danse, littérature et beaux-arts comme une personne naturelle ; il déchiffre même au besoin un quadrille et fait sa partie dans un duo. C'est tout au plus si les charmes de la bouillotte ou de l'écarté peuvent lui faire oublier ceux des dames qui n'en ont pas, mais qui, à défaut de la nature, sont richement dotées par la fortune. L'huissier sait fort bien que sa position sociale n'est pas de nature fort séduisante, et puis sa charge, dont il se prévaut comme d'une fortune acquise, est bien acquise si l'on veut, mais n'est pas payée, et l'on aime mieux autre chose.

En conséquence, pour avoir des chances de dot et d'hyménée, l'huissier n'adresse d'ordinaire ses hommages qu'à la plus laide moitié de la plus belle moitié du genre humain.

Dès qu'il est pourvu, bien ou mal, ne croyez pas que l'huissier, en sa qualité d'exécuteur du Code, reste dans une stricte légalité sur l'article 242 du Code civil, section de la *fidélité conjugale*. Il court, à la vérité, un peu moins les salons, mais beaucoup plus les spectacles, les bals masques et les jardins publics. Il tourne au viveur, au Cupidon, au Lovelace. Il achète une créance contre quelque directeur de théâtre, le poursuit à outrance jusqu'à contrainte par corps, et lui accorde une capitulation honorable à la condition de pouvoir papillonner dans les coulisses.

Ce droit acquis, il en profite tous les soirs pour ne pas le laisser périmer : il se faufile durant l'entracte dans le foyer des acteurs, offre une prise au père noble, salue le premier comique, présente un bouquet à la jeune première et captive les bonnes grâces du carlin maternel avec des gimblétés intéressées. Il est là dans son élément, au milieu de son triomphe. Il prend part à la conversation générale en intercalant un éclat de rire entre deux anecdotes et fait sa provision de bons mots et de chroniques scandaleuses pour en régaler, à huis clos, le lendemain, les clercs de son étude. C'est, avec le pain de quatre livres, la seule chose dont il les régale pour leur déjeuner.

L'huissier tient honorablement sa place dans un souper, découpe proprement une volaille et verse le vin de Champagne de toute la hauteur de son bras sans en répandre une goutte. Il ne se fait pas prier au dessert pour chanter une chanson légère ou raconter tout haut, sous le sceau du secret, ses bonnes fortunes, qu'il ne manque jamais d'exagérer, absolument comme ses mémoires de frais.

Il est bon vivant et sans rancune : il vous aurait ruiné par ses poursuites et